

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 6 (1933)

**Heft:** 10

**Rubrik:** Travaux ménagers

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Nos jardins.

Nous voici en période de repos et nos jardins ont pris leur aspect d'hiver.

Peu de travaux à exécuter au potager. Cependant si le temps et les conditions atmosphériques le permettent, c'est-à-dire si le sol n'est pas recouvert de neige ou trop humide, on peut occuper ses loisirs en procédant au défoncement ou au minage du jardin, ou à un labour profond, ainsi qu'à la préparation d'un bon compost.

Un minage peut être double ou simple.

Un minage double consiste à creuser à 60 cm. de profondeur environ, soit deux fers de bêche. La terre de surface un peu usée est mise dans le fond de la tranchée et vice-versa.

Dans un minage simple, on laisse la terre de la deuxième bêche dans le fond, parce qu'elle est trop argileuse ou trop graveleuse. Il faut cependant avoir soin de labourer le fond du fossé, afin d'aérer le sol et d'enlever l'excès d'humidité.

Dans un jardin, un minage est presque nécessaire tous les six ans et souvent nous constatons que nos cultures, malgré de fortes fumures et des soins assidus, donnent un faible rendement. Il faut en rechercher la cause dans « l'usure » et la fatigue du sol. Dans ces conditions, le minage est le meilleur moyen pour redonner au terrain le milieu favorable pour obtenir de beaux produits. Après un minage, il n'est pas nécessaire de donner de fortes fumures, car un sol bien aéré active la végétation.

Le fumier ou le compost se mettent généralement entre les deux bêchées de terre, de façon à mettre les engrais à portée immédiate des racines.

Lorsque l'on mine dans un jardin où il y a des arbres, on évite en enlevant la terre de surface autour de ceux-ci d'abimer les racines. On donne à proximité de celles-ci une fumure abondante: les arbres développeront rapidement de nouvelles pousses.

D'une manière générale, les arbres sous lesquels on laboure régulièrement ont une plus belle végétation et fournissent de plus belles récoltes.

Les labours d'hiver sont à recommander dans les terres lourdes, mais non dans les sols sablonneux, qui se labourent au printemps de préférence.

En hiver, on laboure profondément en ayant soin de bien retourner la terre et sans briser les mottes. On enfouit en même temps les engrais, qui seront directement assimilables le printemps suivant.

Pendant l'hiver, l'action du gel et du dégel rend la terre propice aux premiers semis et plantations de la saison prochaine.

Les débris de végétaux ménagers, etc., mis en tas sont appelés ruclon ou compost. Ils forment un excellent engrais, à condition de ne pas les employer avant qu'ils soient bien décomposés. Pour faciliter leur décomposition, on les rebrasse dans le courant de l'hiver, et on y incorpore un peu de chaux ou des scories Thomas à raison de 4 à 5 kg. par m<sup>2</sup>, et par couches successives. D.

## Travaux ménagers.

*Nous reproduisons ici quelques conseils très utiles tirés de l'ouvrage « Blanchissage domestique » de Paulette Bernège, et dont nos ménagères voudront certainement profiter. (Voir bibliographie page 32 de l'Habitation.)*

### La périodicité des lessives.

« Quand dois-je faire ma lessive, selon vous? » me demandent souvent les ménagères, espérant recevoir aussitôt une réponse qui corresponde à une vérité absolue.

Dans le domaine de la vie, et plus particulièrement dans celui de la vie domestique, les choses ne s'éclaircissent jamais avec une pareille rigueur.

La périodicité des lessives d'une famille déterminée dépend, en effet, entre autres, des réserves et de la richesse en linge de cette famille, du nombre de personnes, de la présence de petits enfants, des occupations de la maîtresse de maison, de la place dont elle dispose, du confort de son installation; voici néanmoins une série de vérités partielles qui pourront guider chacune de vous dans la fixation de ses dates de lessives:

1. Plus une tache est vieille et plus il est difficile de l'enlever; le linge lavé aussitôt sali se nettoie rapidement.

2. Moins le linge est sale et plus il devient possible de le laver mécaniquement. On a plus d'avantages, au point de vue lessiviel, de changer journellement de linge, par suite de faire des lessives fréquentes.

3. Moins on a de place et moins on a de capitaux, plus il devient avantageux de diminuer l'importance des trousseaux, par suite d'accroître la périodicité des lessives.

4. Mais, par contre, plus les quantités à laver en une fois sont grandes, et plus il est possible de gagner du temps sur l'ensemble des opérations.

Ces principes peuvent se ramener à la constatation suivante: d'une part, pour les stocks, les capitaux, la commodité, il est préférable de faire des lessives rapprochées; d'autre part, pour diminuer les préoccupations de la ménagère, il est préférable d'avoir une quantité importante de linge sale. Dans certains cas, on fait la lessive chaque jour, dans d'autres, chaque année. Entre ces deux extrêmes, que vaut-il mieux? Nous avons essayé de dresser ci-après un tableau correspondant aux types les plus courants, avec les avantages et les inconvénients de chacun.

Complétons-le en signalant que la périodicité des lessives dépend aussi de l'outillage dont on dispose:

aux trois méthodes essentielles correspondent trois périodicités bien distinctes:

A la méthode du cuvier: la plus rare fréquence, annuelle ou bi-annuelle.

A la méthode de la lessiveuse: la fréquence moyenne, mensuelle, bi-mensuelle, hebdomadaire.

A la méthode mécanique: la fréquence la plus courte, hebdomadaire, journalière.

### Avantages et inconvénients des différentes périodicités des lessives, suivant la nature et la composition des familles.

<i>Types familiaux</i>	<i>Périodicités des lessives</i>	<i>Dates choisies</i>	<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
Famille avec petits bébés ou malades	Journalière.	Le matin.	Hygiène, facilitée	Grosses préoccupations et perte de temps.
Famille nombreuse.	Hebdomadaire.	Le lundi.	Stocks et mises de fonds réduits. Le linge changé le dimanche est lavé de suite.	4 journées par mois.
Famille de 2 à 4 pers.	Bi-mensuelle.	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>me</sup> lundis.	Réserves moindres que pour lessive mensuelle.	2 journées.
	Mensuelle.	1 <sup>er</sup> lundi.	Gain de temps et préoccupations sur bi-mensuelle. Une journée par mois.	Réserves de linge doubles que pour la lessive bi-mensuelle.
Famille rurale.	Bi-annuelle.	Au printemps et à l'automne.	Ils profitent de la belle saison à la campagne. Gain de temps considérable.	Nécessité de stocker d'énormes réserves de linge. Taches difficiles à enlever. Obligation d'employer un nombreux personnel.
	Annuelle.	A la fin de l'année.	En 3 jours, font la lessive d'une année.	

## Union Suisse pour l'Amélioration du Logement.

Le Comité central s'est réuni le 13 novembre 1933, à Olten. Il a examiné un certain nombre de questions que nous portons à la connaissance de nos lecteurs.

### Das Wohnen.

Après lecture du contrat avec le nouvel éditeur du bulletin de langue allemande « Das Wohnen », ce contrat est approuvé. L'organe de l'Union est dorénavant propriété de celle-ci, et la personnalité des éditeur et rédacteur promet un nouveau développement après la période de difficultés qui vient d'être traversée.

### Assemblée générale.

Les villes de Saint-Gall et Winterthour sont sur les rangs pour la prochaine assemblée générale. Vu la situation économique, il est question de renvoyer à deux ans cette réunion; cependant la majorité des présents estiment que c'est justement en temps de crise qu'il convient de faire acte de présence pour mieux prendre contact et serrer les rangs. Winterthour est désigné comme lieu de réunion de la prochaine assemblée, parce que cette ville offre un champ d'étude des plus intéressants pour nos sociétés coopératives d'habitation.

### Colonie de chômeurs.

M. Nussbaumer, secrétaire de la Fédération des Sociétés coopératives de Bâle, rapporte sur la cons-

truction d'une colonie de chômeurs à Weilendorf, près Stuttgart. Le nombre inquiétant de sans travail a obligé les pouvoirs publics en Allemagne à envisagé l'établissement de cités-jardins d'un caractère semi-rural, réservées aux chômeurs.

Chaque chômeur est tenu de fournir 5 mois de travail. Les maisons sont composées de deux chambres, cuisine et écurie; la surface des parcelles est d'environ 600 m<sup>2</sup>. Le terrain est fourni en droit de superficie par les communes. Le prix de revient de la maison est de RM. 2500.—, ce qui signifie évidemment une installation intérieure des plus simples. Les logements sont tirés au sort après terminaison, et le locataire, en payant un loyer de RM. 15.— par mois, devient propriétaire au bout d'un certain nombre d'années.

Une action de ce genre implique naturellement l'aide de l'Etat et une discipline très sévère des participants. L'opportunité d'une telle entreprise en Suisse doit faire l'objet d'un sérieux examen, car pour le moment les bases nécessaires ne semblent pas encore prêtes. L'enquête à ce sujet sera poursuivie dans l'organe officiel « Das Wohnen ».

### Fonds de roulement.

Il n'y a pas de modification dans la répartition du fonds de roulement de fr. 200.000.—, dont la Confédération a remis la gérance à l'Union suisse pour l'amélioration du logement.